



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE MOUANS-SARTOUX

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

09 AOÛT 2019
Franoise TAHERI
Franoise TAHERI

CARTE DES ENJEUX 1/10 000

Juillet 2019

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 prorogé par arrêté du 27 juin 2018

ENQUETE DU : 4 mars 2019 au 5 avril 2019

APPROBATION DU PPR : 09 AOÛT 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LEGENDE :

Enjeux recensés sur la commune

- ★ mairie et bâtiment des services techniques
- ★ police municipale et gendarmerie
- ▲ collège, école, crèche et halte garderie
- ▲ maison de retraite
- ▲ lieu de culte religieux
- ▼ gare ferroviaire
- ▼ bureau de poste
- ▼ maison de l'emploi
- ▼ centre communal d'action sociale (CCAS)
- ◆ office de tourisme
- ◆ équipement culturel
- ◆ équipements sportif et associatif
- ▨ plateau sportif
- ▨ stade
- ▨ golf
- ◆ hôtel et cottage
- ▲ station de pompage
- réservoir
- ▲ station d'épuration
- réseau alimentation en eau potable
- réseau d'assainissement collectif
- ligne électrique
- la Pénétrente
- voie de circulation principale
- voie de circulation secondaire
- voie ferroviaire

Nature de l'enjeu

- EU : espaces urbanisés ou à urbaniser sans assainissement collectif
- EUAI : espaces urbanisés ou à urbaniser possédant au moins l'un des réseaux d'assainissement collectif (eaux usées ou pluvial)
- ENU : espaces non urbanisés

Ouvrages de protection existants

- mur de soutènement
- grillage de protection et paroi cloutée
- grillage de protection
- périmètre d'étude